



Monsieur Didier MALRIC  
Directeur de l'UCANSS  
18 avenue Léon Gaumont  
75020 PARIS

Objet : Planning des négociations 2014.

Pantin, le 8 janvier 2014.

**F**EDERATION  
DE LA  
**P**ROTECTION **S**OCIALE  
ET DE L'**E**MPLOI

Monsieur le Directeur,

**JEAN MARC COLLET**  
VICE-PRESIDENT

A l'occasion de l'élaboration du planning des négociations pour l'année 2014, la Fédération PSE CFTC a l'honneur de vous communiquer ses propositions de sujets pouvant faire l'objet d'une inscription au calendrier 2014.

Pour la CFTC, le fil conducteur reste le maintien du pouvoir d'achat des salariés de notre institution, gravement impacté ces dernières années.

**A.F.P.A.**

En conséquence, nous avons mené notre réflexion sur les éléments permettant d'envisager des mesures susceptibles d'avoir un impact positif important et vous demandons de pouvoir envisager des négociations portant sur :

**PÔLE EMPLOI**

**MISSIONS  
LOCALES**

- une revalorisation conséquente de la prime de transport qui reste fixée actuellement à un niveau dérisoire. Les temps de transports ont considérablement augmenté, les coûts induits également et cette prime ne représente aujourd'hui qu'une infime part des sommes consacrées à ce poste de consommation.

**MUTUALITE**

**PREVOYANCE**

- l'augmentation de la part prise en charge par l'employeur concernant la complémentaire santé. Si sa mise en place a, à son tout début, suscité certaines critiques, il s'avère aujourd'hui que cette mise en place est un réel succès, tant au niveau des services offerts aux adhérents qu'au niveau d'une gestion financière rigoureuse. A ce titre, le passage d'un taux de prise en charge de 50% à un taux de 60% constituerait un gain appréciable en termes de pouvoir d'achat.

**RETRAITE**

**SECURITE  
SOCIALE**

- le doublement de la prime de départ à la retraite, actuellement de 3 mois (au même niveau que le droit du travail !) par un passage à 6 mois selon des modalités à négocier et sur une base de proportionnalité. Cette revalorisation marquerait l'intérêt porté à ceux qui tout au long de leur vie professionnelle ont vu les conditions d'exercice de leur métier profondément modifiées et leur charge de travail croître considérablement, engendrée par des modifications organisationnelles importantes et des politiques de recherche de gains de productivité ne se concrétisant que par de fortes diminutions d'effectifs.

- la mise en place d'un plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO) : ce thème était inscrit sur le calendrier prévisionnel pour 2013 et doit faire l'objet d'une inscription pour 2014. Ce dispositif qui permet au salarié de se constituer une épargne, accessible au moment de la retraite sous forme de rente ou, si l'accord collectif le prévoit, sous forme de capital, constitue une indéniable avancée sociale, à la confluence des accords RSE et des futurs départs à la retraite programmés de manière massive dans notre institution.
- nous demandons également la tenue d'une négociation inter branche concernant la GPEC en lien avec les éléments qui seront communiqués par le groupe de travail sur les référentiels métiers, les orientations des COG, les évolutions futures des organisations (mutualisations, régionalisations...) en lien avec les futurs protocoles réseaux et classification des employés et cadres.

Enfin, nous restons en l'attente d'une reprise de la négociation sur la classification des employés et cadres, pour une conclusion en 2014, ainsi que le maintien de négociations annoncées sur la formation professionnelle, l'aide au logement et la dépendance.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération distinguée.

Jean Marc COLLET,



Vice-Président du Régime Général.